

2014-5279
2014-12-10

D-Puck

DOMESTIQUE

SOLIDE

Assainissant pour piscine

DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS L'EAU DES PISCINES

DANGER

POISON CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Teneur en chlor libre, present sous forme de trichloro-s-triazinetrione et Dichloro-s-Triazinetrione Sodique.....78,40%

NO. D'HOMOLOGATION 31650 **LOIS SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET XX KG
Poids par pastille: 300 grammes

RBF International Ltée/Ltd
780, rue Nobel
Saint- Jérôme (Québec) Canada J7Z 7A3
Tel: 1800 433-0590

2014-5279
2014-12-10

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé avec un acide.

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Agent d'oxydation puissant.

Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé.

CORROSIF pour les yeux et la peau.

ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau.

Toxique ou fatal si ingéré.

Peut être fatal si inhalé.

Éviter d'inhaler les poussières.

Il est recommandé de porter les gants en caoutchouc durant la manipulation de ce produit.

Garder le contenant fermé et l'entreposer dans un endroit frais et sec.

Rincer complètement le contenant avant de le jeter. Ne pas le réutiliser.

MODE D'EMPLOI:

AVERTISSEMENT: Le contact direct entre les pastilles et le revêtement en vinyle de la piscine ou avec les surfaces peintes peut en causer le blanchiment. Les mécanismes de distribution automatique utilisés avec ces pastilles doivent être totalement libres de toute trace d'un autre assainissant afin d'éviter la possibilité d'une explosion.

1. Maintenir les niveaux quotidiens recommandés tels que détermine par une trousse d'analyse:

Chlore libre disponible: 1,0 – 3,0 ppm

pH: 7,2 – 7,8

Alcalinité totale: 100 - 120 ppm

Dureté en calcium: 200 - 300 ppm

2. Pour les piscines extérieures, les résidus de chlore peuvent être protégés contre la destruction par les rayons du soleil en ajoutant 300 g de stabilisateur (acide cyanurique) par 10,000 L d'eau de la piscine pour obtenir la concentration initiale de 30 ppm.

3. Si vous utilisez un mécanisme de distribution automatique, remplissez la chambre [s] avec D-Puck et régler le taux d'écoulement selon les recommandations du fabricant pour maintenir le chlore résiduel aux valeurs appropriées. L'ajout de D-Puck au panier de l'écumoire de la piscine est une autre façon de procéder. L'utilisation quotidienne doit être d'environ 20 grammes de D-Puck par 10 000 L d'eau.

Note: Par temps chaud, après une pluie ou un usage intensif de la piscine, des doses plus fortes peuvent être nécessaires pour garder les teneurs en chlore résiduel aux valeurs appropriées. Utiliser une trousse d'analyse régulièrement.

4. Il est recommandé de procéder régulièrement à une surchloration de l'eau de la piscine

2014-5279
2014-12-10

5. D-Puck contient un stabilisant qui peut s'accumuler dans l'eau de la piscine. Maintenir le niveau de stabilisation entre 30 à 100 ppm, par dilution avec de l'eau fraîche.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 ou 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Dommmages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage gastrique. Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION:

Rincer complètement le contenant avant de le jeter. Ne pas le réutiliser. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.